

## **Classe « 420 » - Règlement sportif 2009 / 2010**

### **1 ORGANISATION DES EPREUVES NATIONALES DE CLASSE 2009/2010**

#### **1.1 Epreuves concernées**

Trois épreuves de niveau national ou international courues en France relèvent de ce Règlement Sportif et servent de support pour les sélections aux épreuves internationales durant la saison 2009/2010 :

- Le National d'automne 2009 couru dans le cadre du Grand Prix de l'Armistice - Maubuisson (N1)
- La Coupe Internationale Méditerranéenne de l'Amitié (CIMA) 2010 - Marseille (N2)
- La Coupe Nationale d'été 2010 à laquelle est associée le Challenge Maguet (course par équipes) Brest (N3)

Le règlement du Championnat de France Espoirs 2010 (Le Havre) ainsi que les règles de sélection au Championnat du Monde ISAF Jeune 2010 (Turquie) sont définis directement par la FFVoile.

Le règlement permettant l'établissement du classement national individuel des coureurs, ainsi que l'annexe spécifique « 420 » est disponible sur le site Internet de la FFVoile.

Les règlements du **Challenge Maguet** et du **Trophée National Senior** sont définis en annexe.

#### **1.2 Règles applicables pour les Epreuves Nationales de Classe (N)**

##### **Conformité avec les règles ISAF, FFVoile et 420 International Class Association**

##### **Conformité avec les règles de Classe Nationale (UNIQUEA)**

- Le timbre UNIQUEA 2010 sera exigé pour toute inscription à une épreuve de Grade 4 (IL) et supérieur de la saison 2009/2010. Pour la N1 d'automne 2009, le timbre 2009 sera accepté.
- Un timbre de Classe « une épreuve » a été instauré et n'est valable que pour une seule épreuve de la saison 2009-2010. Dans le cas d'une participation à plus d'une épreuve, le titulaire de ce timbre complètera sa cotisation pour obtenir un timbre UNIQUEA 2010.
- La participation aux épreuves implique que le bateau utilisé dispose d'un « Measurement Form » original dûment complété et approuvé par la Classe, ou d'une copie certifiée conforme établie par la Classe.

##### **Format général des épreuves :**

- Chaque épreuve pourra se disputer sur 4 ou 5 jours. Le nombre de courses par jour sera limité à 4. Le nombre maximum de courses d'une épreuve n'est pas nécessairement limité.
- Pour le classement final, 1 course pourra être décomptée à partir de 5 courses courues et 2 à partir de 10.
- Les organisateurs pourront accepter l'engagement de concurrents étrangers.
- Les équipages MM (masculins et mixtes) et F (féminins) courront ensemble.

##### **Courses en Groupes :**

- **Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 70 bateaux**, il n'y aura qu'un seul groupe.
- **Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux**, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases qualificatives et finale suivant les règles définies en Annexe 1.

- **Si le nombre d'inscrits est compris entre 70 et 80**, le choix de courir en deux groupes est laissé à l'appréciation de l'organisateur, après avis consultatif du représentant de l'UNIQUA présent sur l'épreuve.

**Classement:** système A 4 des R.C.V 2009/2012 - Système de points à MINIMA. Les coureurs étrangers ne seront pas enlevés pour établir les classements utilisés pour les sélections et pour établir le Classement national des coureurs.

**Parcours :** de type trapèze ou parallélogramme conformément aux parcours utilisés par l'International 420 Class Association pour les épreuves internationales.

Pour des raisons de sécurité, il est recommandé que les marques sous le vent soient constituées de portes.

Pour des raisons tactiques et de facilité d'identification des n° de voile, la ligne d'arrivée pourra être mouillée au vent de la dernière marque sous le vent.

En cas de circonstances particulières des parcours de type triangle olympique, de type banane ou de toute autre type approuvé préalablement par l'UNIQUA pourront être utilisés.

**1.3 Organisation générale des épreuves :** voir le Cahier des Charges

## **2 SELECTION AUX CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX DE CLASSE 2010**

### **2.1 Epreuves concernées**

#### **2.1.2 Championnats du Monde Masculin-Mixte et Féminin (ISRAEL)**

Les deux épreuves, Championnat du Monde Féminin (Ladies ou F) et Championnat du Monde Masculin Mixte (Open ou MM), sont sans limites d'âge. Elles se dérouleront à Haifa du 22 au 31 juillet.

Les deux épreuves se courent séparément (ronds différents) avec le même format : une phase de qualification et une phase finale.

#### **2.1.3 Championnat d'Europe Jeune (FRANCE)**

Le championnat d'Europe Jeune (JEC) est réservé aux équipages Junior : chaque membre de l'équipage **doit être né en 1992** ou après. Il se déroulera à La Rochelle du 12 au 20 août. Il est ouvert aux équipages non européens. Les titres de Champions d'Europe Junior MM et F sont donnés par extraction du classement général.

Format de l'épreuve : une phase de qualification et une phase finale.

### **2.2 Règles Générales**

- Pour les Championnats du Monde MM et F, la France dispose de 5 places par épreuve. Pour le Championnat d'Europe Jeune la France dispose exceptionnellement de 10 places comme pays organisateur. Deux places supplémentaires par catégorie (MM et F) au maximum pour le Championnat du Monde et 4 pour le Championnat d'Europe jeune, pourront être attribuées par la Classe Internationale si, après la procédure de préinscription (mars 2010), des pays ne remplissaient le quota attribué.
- Un **Comité de Sélection** est constitué pour vérifier le bon déroulement des épreuves de sélection, le respect des règles de sélection et pour traiter les cas litigieux. Après consultation de la Classe et de la FFVoile, il a pouvoir de décision en cas de problème rencontré pendant les sélections. Le

Comité de Sélection est composé d'un représentant de la Classe (nommé par le Bureau), d'un représentant de la FFVoile (Commission Voile Légère) et d'un représentant des entraîneurs. Le comité de sélection pourra proposer la sélection d'équipages sur critères définis préalablement si les quotas ne sont pas remplis après les sélections sur épreuves.

- Les sélectionnés devront satisfaire aux conditions générales définies par la FFVoile et l'ISAF pour la participation à une Délégation Française dans un Championnat International, en particulier concernant leur nationalité.  
Ils devront, en outre, vérifier qu'il n'y a pas d'obstacle à leur participation vis-à-vis du pays organisateur (contraintes sur l'obtention d'un visa si nécessaire).
- Un **acte de candidature** aux sélections est **obligatoire** et devra être transmis à UNIQUA France au plus tard le **19 mars 2010**. La candidature vaut acte d'engagement sur les conditions de participation aux Championnats.
- Un même équipage **peut être sélectionné** aux différents championnats (Monde et Europe Jeune) dès lors qu'il satisfait aux règles de sélection de chacun des championnats indépendamment, et en particulier qu'il ait déclaré sa candidature à chacun d'entre eux (voir acte de candidature en Annexe 4).
- La liste des équipages sélectionnés aux championnats internationaux de classe sera soumise par UNIQUA France à la FFVoile pour validation avant décision définitive de sélection.
- Les équipages sélectionnés recevront un courrier électronique de confirmation de sélection auquel sera joint deux exemplaires du "**contrat-coureur**" établi entre eux-mêmes et UNIQUA France et qui précisera l'organisation du déplacement et leurs conditions de participation. Le contrat coureur type est donné en Annexe 5. Il devra être retourné à UNIQUA France dans la semaine suivant la confirmation de la sélection.
- L'inscription aux championnats internationaux de tous les équipages sera assurée par UNIQUA France conformément au règlement de la Classe Internationale.
- Pour prétendre à la sélection, un équipage doit participer aux épreuves de sélection sans changement de composition.
- Pour tous les modes de sélection, en cas de non confirmation dans les délais prévus (signature du contrat coureur), les équipages suivants seront automatiquement sélectionnés s'ils satisfont aux règles de sélection.
- En cas de défection ou désistement tardif (moins d'un mois avant l'épreuve) il n'y aura pas de remplacement sauf cas exceptionnel (décision laissée à l'appréciation du Bureau de UNIQUA France).
- Dans le cadre du suivi des délégations FFVoile à l'international, la FFVoile constituera une Délégation Fédérale qu'elle soutiendra plus particulièrement. Les équipages de cette délégation seront retenus dans la liste des sélectionnés suivant des critères spécifiques à la DTN de la FFVoile.  
Cette Délégation sera mise en place sur le Championnat du Monde et sur le Championnat d'Europe Jeune.

## 2.3 Modes de sélection

- Pour prétendre à une sélection un équipage doit se classer obligatoirement **dans les 25% du classement général définitif ou dans les 50% du Groupe Or**, si un Groupe Or est constitué, **pour chaque épreuve de sélection** comptabilisée pour la sélection au Championnat concerné.
- Les places seront attribuées de la façon suivante et dans l'ordre suivant les règles de classement précisées au § 2.4 :
  - **Championnats du Monde MM et F :**
    - ✚ 5 équipages MM et 5 équipages F, au maximum, sélectionnés en direct sur N2
    - ✚ si places supplémentaires attribuées par la Classe Internationale : 2 équipages MM et 2 équipages F sélectionnés sur les deux épreuves N1 et N2
    - ✚ Les places disponibles après la N2 pourront être attribuées sur choix du Comité de sélection
  - **Championnat d'Europe Jeune :**
    - ✚ 5 équipages MM et 2 équipages féminins au maximum sélectionnés en direct sur N2.
    - ✚ Les places disponibles après la N2 seront attribuées sur la N3
    - ✚ 3 équipages MM sélectionnés en direct sur N3
    - ✚ si places supplémentaires attribuées par la Classe Internationale : 2 équipages MM et 2 équipages F sélectionnés en direct sur N3
    - ✚ Les places disponibles après la N3 pourront être attribuées sur choix du Comité de sélection
- Pour toutes les épreuves il ne sera pas fait de distinction entre les catégories pour l'établissement du classement général, en particulier les étrangers ne seront pas ôtés.

## 2.4 Classement de sélection sur 1 ou 2 épreuves

### 2.4.1 Classement de Sélection sur 2 épreuves

Pour qu'un coureur puisse prétendre à la sélection, il doit participer aux deux épreuves de sélection et avec le même équipier, sauf cas de force majeure préalablement prouvé et soumis à décision de l'UNIQUA. Si des modifications d'équipage interviennent entre les deux épreuves sélectives, les équipages concernés ne seront pas pris en compte dans le classement sur les 2 épreuves.

La sélection s'effectuera suivant un classement par addition des points obtenus par chaque équipage dans chaque course retenue des deux épreuves de sélection retenues. Les classements de ces deux épreuves permettront d'attribuer des points pour chaque course en fonction de la place de chaque équipage.

Les meilleures courses seront prises en compte et le premier de la sélection sera l'équipage qui totalisera le plus petit nombre de points et ainsi de suite. En cas d'ex-æquo, le départage se fera :

- 1) En fonction de la ou des courses non retenues dans la sélection. L'équipage qui aura la meilleure course non retenue, sera sélectionné. Si les meilleures courses non retenues sont identiques, on prendra la seconde meilleure course non retenue et ainsi de suite.
- 2) Si le point 1 n'a pas pu départager les équipages, celui qui sera le mieux classé à la dernière course de la sélection sera retenu.

Le nombre total de courses retenues après les deux épreuves sélectives sera le suivant :

Nb Courses*	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Nb Retenues	5	6	7	8	8	9	10	11	12	12	13	14	15	16	16	17	18	19	20	20

\*coursés courus et validés

Si, dans une épreuve, un équipage n'a pas couru le nombre de courses retenues pour la sélection, il sera considéré comme DNC à chaque course de la sélection à laquelle il n'a pas participé.

Si seulement 5 courses ont été courus sur les deux épreuves, le comité de sélection sélectionnera les équipages pour les différents championnats internationaux.

#### 2.4.2 Classement de Sélection sur 1 épreuve

- Les places sont attribuées dans l'ordre du classement de l'épreuve retenue.
- La sélection sera valide si au moins 5 courses ont été courus.
- Si 4 courses ont été courus et validés, le classement national des coureurs toute catégorie arrêté le dernier jour de l'épreuve sera intégré comme une course additionnelle. Si les deux membres d'un équipage n'ont pas le même nombre de points au classement national des coureurs, le mieux classé des deux déterminera la place de l'équipage pour cette course additionnelle.
- Si moins de 4 courses ont été courus, il n'y aura pas de sélection sur l'épreuve.

### 3 INTERPRÉTATION ET MODIFICATION DU RÈGLEMENT SPORTIF

- Tout point de ce règlement pouvant prêter à confusion ou nécessitant une interprétation sera traité par le Comité de sélection selon l'esprit dans lequel ce règlement a été écrit.
- En cas de nécessité, le Comité Directeur de l'UNIQUA se réserve le droit de modifier le présent règlement après consultation du Comité de sélection et de la FFVoile.
- En cas de modification, celle-ci sera notifiée aux coureurs par l'intermédiaire des délégués de ligue UNIQUA et par tout autre moyen de diffusion (<http://www.420uniqua.fr>).

**Comité Directeur UNIQUA France**  
**le 30/09/2009**

## ANNEXES

### Annexe 1 - REGLEMENT DES EPREUVES COURUES EN GROUPES

Si le nombre d'inscrits est inférieur ou égal à 70 bateaux, il n'y aura qu'un seul groupe.

Si le nombre d'inscrits est supérieur à 80 bateaux, l'épreuve se déroulera en groupes avec phases qualificatives et finale suivant les règles définies ci-après.

Si le nombre d'inscrits est compris entre 70 et 80, le choix de courir en deux groupes est laissé à l'appréciation de l'organisateur, après avis consultatif du représentant de l'UNIQUA présent sur l'épreuve.

Si deux groupes sont constitués :

- ils seront identifiés de la manière suivante : le Groupe nommé 1, A ou Or court « avec flamme », le groupe nommé 2, B ou Argent court « sans flamme ».
- l'épreuve se court en 2 phases. La **phase qualificative** se court en groupes avec brassage journalier. Elle permet d'établir un classement général de qualification. La **phase finale** se court en groupe Or et groupe Argent.

#### **A1.1 - Phase Qualificative**

Pour le premier jour de course, la répartition dans ces groupes se fait à partir du dernier classement national CNICD précédent l'épreuve sur le principe suivant : les équipages sont répartis dans les groupes G1 ou G2 suivant leur classement au CNICD (groupe 1 = 1, 4, 5, 8, ... Groupe 2 = 2, 3, 6, 7...). Si deux membres de l'équipage n'ont pas le même nombre de points au CNICD, le mieux classé détermine la place de l'équipage.

Les coureurs étrangers sont répartis en fonction de leur classement national, s'il est connu, suivant la même méthode que les Français mais en répartissant les premiers de chaque nation dans des groupes différents. Si leur classement national n'est pas connu, la répartition se fait sur la base du niveau connu des coureurs ou sur une base aléatoire.

Chaque soir, un classement général provisoire est établi. A partir du deuxième jour de courses, une nouvelle répartition des équipages dans les groupes G1 et G2 est faite chaque jour à partir du dernier classement général provisoire, à la condition qu'au moins deux courses aient été validées. A défaut, la première répartition sera maintenue.

Le principe de répartition est alors le même que pour le premier jour de course, mais en utilisant ce classement général provisoire en place du CNICD. Tous les jours de la phase qualificative, les groupes sont donc recomposés.

#### **A1.2 - Phase Finale – Groupes Or et Argent**

Après deux jours d'épreuve, et à condition que 5 courses au minimum aient été courues pour les deux groupes dans la phase qualificative, une finale « groupes Or et Argent » sera organisée à partir du jour suivant la validation de la 5<sup>ème</sup> course.

La constitution des groupes est faite de la manière suivante :

- Le « groupe Or » se compose de la première moitié du classement général établi après les courses de la veille et après intégration des décisions du Comité de Réclamation.
- Le « groupe Argent » sera constitué de la deuxième moitié de ce classement.
- En cas d'un nombre impair de classés, le « groupe Or » intégrera un bateau de plus que le « groupe Argent ».
- Un nombre différent de courses pourra être couru pour les groupes Or et Argent.

Dans le cas où plus de 5 courses ont été courues les deux premiers jours de l'épreuve et qu'après deux jours de course un Groupe a validé une course de plus que l'autre, cette dernière course ne sera pas validée.

Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après deux jours de course, les courses en Groupes avec brassage continueront le ou les jours suivant jusqu'à ce que 5 courses aient été validées. La finale en « groupe Or et Argent » ne sera alors organisée qu'à partir du jour suivant la validation de la 5<sup>ème</sup> course.

Dans le cas où moins de 5 courses ont été validées après 3 jours de course, l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie le dernier jour de course.

Dans le cas où 2h00 avant le premier signal d'attention du premier jour de la Phase Finale il n'a pas été possible d'établir un classement général définitif après les courses de la veille (instruction des protestations non terminées), l'application de la formule en Groupes avec brassage (Phase Qualificative) sera alors poursuivie.

Le classement général final de l'épreuve sera alors établi de la manière suivante :

- Un classement « groupe Or » et un classement « groupe Argent » seront établis indépendamment : les courses courues en finale seront ajoutées aux courses des jours précédents en retirant les plus mauvaises courses sur la totalité des courses courues sur la durée de l'épreuve ;

- La première partie du classement général final sera constituée du classement du « groupe Or ». La deuxième partie sera constituée du classement du « groupe Argent ».

Si la Phase Finale n'a pu être courue, le classement général de l'épreuve sera le classement général définitif établi en fin de Phase Qualificative.

## **Annexe 2 - REGLEMENT DE LA COUPE NATIONALE PAR EQUIPE (CHALLENGE MAGUET)**

- 1) Chaque équipe est constituée au maximum de 3 équipages, si possible d'une même Ligue et comprenant si possible un équipage féminin. Chaque équipe doit mettre à disposition de l'organisation un « arbitre » et un bateau à moteur pour aider à l'arbitrage sur l'eau
- 2) Le nombre des équipes participantes à la phase 2 est limité à 16. Les équipes de Club puis de CDV et de Ligue seront inscrites en priorité. Si plus de 16 équipes sont inscrites, la phase 1, course en flotte, déterminera les équipes sélectionnées pour la phase 2 (16 premières équipes)
- 3) L'épreuve se déroulera en deux phases :
  - Une phase sélective en flotte : une course sera courue avec les équipages des équipes inscrites sur un parcours aller-retour d'environ 30 à 40 minutes. Un classement des équipes sera établi en additionnant les points des équipages de chaque équipe (système de points à minima – annexe A des RCV). La course en flotte pourra servir de course d'entraînement. Dans ce cas deux départs seront donnés : un départ pour les équipages des Equipes inscrites et un pour les équipages non inscrits au Challenge.
  - Une phase de courses par équipes au cours de laquelle les équipes se rencontreront une contre une dans une formule à poules et/ou à élimination directe décrite ci-après.
- 4) Organisation de la phase 2, course par équipe :
  - L'annexe D des RCV sera appliquée avec éventuellement des adaptations.
  - Le parcours sera de type aller/retour à un seul tour avec lignes de départ et d'arrivée sous le vent ou au milieu du bord de près. La durée du parcours sera d'approximativement 15 minutes.
  - 4 poules seront constituées à partir du classement établi sur la course en flotte : poule 1 (1,16,8,9), poule 2 (5,12,13,4), poule 3 (3,14,11,6), poule 4 (4,10,15,2). Chaque équipe rencontrera une fois les autres équipes de sa poule.
  - Les vainqueurs des poules 1 et 2, d'une part, et 3 et 4, d'autre part, se rencontreront en demi-finales. Les demi-finales et la finale se joueront en 2 courses gagnantes.
  - Le vainqueur de la finale recevra le Challenge Maguet.
- 5) Si la course par équipes ne peut pas être organisée dans les conditions ci-dessus, le Challenge Maguet sera attribué par addition des points des équipages de chaque équipe dans le classement général final individuel de l'épreuve établi à la fin de la Phase qualificative (voir Annexe 1).

## **Annexe 3 - REGLEMENT DE TROPHEE NATIONAL SENIOR**

*A définir ultérieurement.*

## Annexe 4 – CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX - ACTE DE CANDIDATURE

### 1. PREAMBULE

L'acte de candidature est **obligatoire** pour prétendre à la sélection à l'un des trois Championnats Internationaux 2010 de la Classe 420.

Faire acte de candidature assure que les **règles de sélection** et le **Règlement Sportif** de la Classe pour la saison 2009-2010 sont **connus et acceptés** par l'équipage candidat.

### 2. OBJECTIFS

L'équipage s'engage à tout mettre en œuvre pour obtenir les meilleurs résultats dans chacun des championnats. La sélection n'est pas une finalité mais une étape vers le résultat au niveau international. Un résultat minimum est une place dans les 50% du classement général du rond Or.

### 3. REGLEMENT DE SELECTION

Les règles et le mode de sélection sont décrits dans le Règlement Sportif de la Classe.

Les sélections sont arrêtées par le Comité de Sélection après vérification de l'éligibilité des équipages (âge et nationalité entre autres) et de la bonne application du mode de sélection.

L'équipage candidat s'engage de plus à :

- faire acte de candidature avant le 19 mars 2010
- vérifier qu'il n'y a pas d'obstacle à sa participation à l'épreuve vis-à-vis de sa nationalité et du pays organisateur de l'épreuve
- après confirmation de sélection, à transmettre le « contrat-coureur » dûment rempli et signé dans les délais imposés dans la lettre de sélection
- suivre le programme de préparation proposé par UNIQUA France et la FFVoile

En cas de non respect du Règlement Sportif, de l'Acte de Candidature et/ou du Contrat-coureur, le Comité de Sélection ou le Bureau de UNIQUA France pourra invalider la sélection.

### 4. PREPARATION

Une préparation spécifique aux championnats sera programmée et sera coordonnée par les entraîneurs désignés pour le suivi des épreuves. Le renforcement de la cohésion de la Délégation Nationale et l'accroissement du niveau des équipages sont les objectifs majeurs. Y seront intégrés :

- les aspects techniques (préparation du matériel et jauge entre autres),
- les aspects tactique et stratégique en situation
- les éléments indispensables de préparation physique et mentale

Les supports de la préparation comprendront un stage et/ou une épreuve à définir (Kiel, National d'été, pré-worlds, stage spécifique, ...)

### 5. ENCADREMENT

Il sera composé d'un entraîneur par Championnat désigné en accord avec la FFVoile et UNIQUA France. Il sera assisté d'un Team-Leader (un seul par site d'épreuve). Le Team-Leader pourra être un entraîneur.



## Annexe 5 – CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX - CONTRAT COUREUR TYPE

### CHAMPIONNAT XXXXXX 2010 VILLE - PAYS

Entre :

Le **coureur**.....

Licencié (e) FFV N° :.....Club : .....Date de validité :

demeurant à .....

Téléphone / Fax / e-mail .....

Le représentant légal du coureur (pour les mineurs).....

et : **UNIQUEA FRANCE** représentée par son Président .....

#### Il a été convenu ce qui suit :

**En acceptant sa sélection par UNIQUEA-FRANCE, le coureur s'engage,**

- à confirmer par écrit (envoi du contrat coureur) **dans un délai maximal de 5 jours après la fin de l'épreuve sélective concernée** son acceptation de la sélection et de ses conditions
- à **participer** au sein de la Délégation Française au Championnat du Monde 2010 (Championnat d'Europe Jeune 2010) de la classe 420 qui aura lieu à .....
- à **participer** aux périodes d'entraînement programmées avant et pendant le Championnat,
- à **participer** spontanément et activement à toutes les phases de la vie de la délégation nationale durant le Championnat (tâches matérielles et collectives, réunions, etc.),
- à **accepter** la discipline indispensable à une vie en équipe, à respecter toutes les consignes de vie de la délégation qui seront définies par le Team Leader et les Coachs,
- à **avoir** en tout lieu et en permanence un comportement digne d'un sportif de Haut Niveau et ne pas oublier qu'il (elle) est un(e) **représentant(e) de la FRANCE**,
- à **porter**, quand demandé, les tenues vestimentaires de l'équipe nationale et à participer aux séances de prises de photos,
- à **faire** le maximum pour obtenir les meilleurs résultats sportifs possibles, avec au minimum participation au Groupe Or de l'épreuve.
- à **avoir** un matériel nautique compétitif et **conforme**, avant le départ de la délégation avec les règles de jauge internationales en vigueur,
- à **avoir** pris connaissance de **l'avis de course** de l'épreuve au moins 1 mois avant le début de l'épreuve
- à **honorer** avant le départ de la délégation, en fonction de l'échéancier, et à **régler** à UNIQUEA-FRANCE, tous les frais inhérents à sa participation au championnat. Aucun remboursement ou réduction ne pourra être consenti pour quelque cause que ce soit (la provision financière est de ..... €),
- à **prendre** toutes les dispositions utiles et nécessaires concernant, hors licence F.F.Voile, l'assurance des biens et des personnes (dommages au matériel nautique jusqu'à hauteur de 1500000 € et couverture type Mondial Assistance)

**Les frais de trajet pour rejoindre le lieu de regroupement de la délégation pour le départ sur le site du championnat sont également à la charge du coureur sélectionné ou de son représentant légal. L'organisation de ce déplacement n'est pas à la charge de UNIQUEA-FRANCE.**

**Tout sportif sélectionné est bien conscient que le non respect d'un seul des engagements cités ci-dessus peut entraîner son exclusion de l'équipe nationale et son rapatriement à ses propres frais. Un rapport circonstancié serait alors transmis au Président de la F.F.Voile et au président d'UNIQUEA-FRANCE.**

**L'Association UNIQUEA -FRANCE s'engage pour sa part :**

- **à prendre en charge** l'organisation de l'hébergement et des repas, l'encadrement à terre et sur l'eau pendant toute la durée du championnat .....2010 en accord avec la **F.F.Voile**, du ..... au ..... 2010, le lieu du regroupement à partir de la France sera fixé ultérieurement.
- **à chercher** les solutions les moins onéreuses possibles tout en essayant de maintenir la qualité de la prestation tant au plan de l'organisation de l'hébergement et de l'encadrement, que du respect d'un certain nombre de critères de sécurité, de santé, de bien être et de bon sens... pour le groupe et chacun de ses membres. UNIQUEA- FRANCE pourra s'appuyer sur le Département Logistique de la **F.F.Voile**, des Pôles Voile, des Ligues, des Comités Départementaux ou des Clubs.

**Je soussigné :**.....

(Coureur ou représentant légal pour les mineurs) déclare avoir pris connaissance de tout ce qui précède et accepte dans son intégralité le présent contrat et **notamment de m'acquitter auprès de l'Association dans les délais fixés, des provisions demandées, concernant les frais de déplacement de la compétition précitée. Je sais que le non respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'Equipe Nationale.** Cet engagement vaut également pour autorisation donnée au team leader de prendre toute disposition en cas d'accident ou problème de santé (hospitalisation, intervention chirurgicale, rapatriement, ...) pouvant intervenir pendant les durées du voyage et du séjour.

**Signature** (précédé de la mention "lu et approuvé")..... :

**Signature du Président de UNIQUEA FRANCE** ..... :

**INFORMATIONS A COMPLETER & DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR**

**N° CNI** :..... lieu :..... date..... et (selon le pays)

**Autorisation de sortie du territoire (mineurs), Passeport ou Carte d'Identité en cours de validité.**

**N° de Passeport** :..... lieu..... date de validité.....

**N° de Licence Fédérale**.....

**Club**.....

**N° de Voile**..... **Certificat Conformité UNIQUEA** :..... **date**.....

Les voiles sont elles certifiées :.....N° du JAUGEUR (tampon):.....

**Measurement Certificate** .....date.....

**N°**.....**Marque du Bateau**..... **Espars**.....

**Assurances complémentaires matériel obligatoires** (Compagnie, adresse, tél/fax et N° contrat) :

(montant minimum assuré : 500 000 € / voir avis de course de l'épreuve)

**Assurances individuelles** type MONDIAL ASSISTANCE **obligatoire** (si rejet des garanties incluses dans la licence **F.F.Voile** par la Cie prestataire)

Compagnie :.....

Adresse, tél/fax.....

N° de Contrat.....

**- TOUS LES DOCUMENTS ÉNUMÉRÉS CI-DESSUS DEVRONT ÊTRE EN POSSESSION DU COUREUR CONCERNÉ, ILS SERONT REMIS AU TEAM LEADER DE L'ÉQUIPE AU MOMENT DU RASSEMBLEMENT AVANT LE DÉPART.**  
**- UNE COPIE DE CES PIÈCES OBLIGATOIRES SERA ADRESSÉE A L'UNIQUEA ACCOMPAGNÉE DU REGLEMENT DES ACOMPTE.**